



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le 23 février 2010 - N°47/D130

## Commission ENTREPRISES et STRATÉGIES de MARCHÉ

---

Réunion du 23 novembre 2009

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	27

---

PROJET D'AVIS

---

Proposé par la **Commission « Entreprises et stratégies de marché »** le 23 novembre 2009  
(approuvé par l'Assemblée plénière du Cnis du 28 janvier 2010)

1. Le Conseil a pris connaissance du dispositif envisagé par le système statistique public pour **mieux apprécier « la mondialisation » entendu comme l'activité des firmes multinationales (MNE) et son impact socio-économique**. Il demande à être informé de la mise en place progressive par le SSP et la Banque de France des dispositifs nouveaux de repérage et d'observation de cette activité (répertoire européen des groupes, profilages, enquêtes FATS, connaissance des échanges intragroupes et des bénéficiaires réinvestis à l'étranger). Il soutient également les initiatives qui pourront être prises pour améliorer l'observation de l'impact de ces activités (enquête sur les stratégies d'internationalisation) ainsi que pour constituer des fichiers d'études rassemblant les informations pertinentes. Il demande à ce que les acteurs économiques comme les chercheurs soient associés à l'interprétation des résultats publiés de ces enquêtes.
2. Le Conseil a pris connaissance **des projets européens dans le domaine des entreprises**. Il souhaite que la demande d'informations par Eurostat reste compatible avec les travaux statistiques au niveau national tout en veillant à ce que la charge de réponse pour les entreprises reste raisonnable. Il se félicite que l'Insee assure le pilotage du groupe d'expertise européen (Essnet) sur le profilage des groupes. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ces projets et souhaite que cette participation active du SSP au niveau européen permette de relayer les besoins d'informations exprimés au Cnis.
3. Le Cnis juge très positives les avancées du SOeS pour définir les différents champs des **éco-activités** en articulation avec les réflexions méthodologiques européennes. Il apprécie que le service statistique public puisse améliorer la connaissance dès 2010 des éco-activités par la mobilisation des enquêtes existantes. Il souhaite une confrontation des expériences avec les autres pays européens afin d'identifier les difficultés de comparaison et les besoins éventuels d'éclairages complémentaires, y compris par une enquête thématique spécifique. Il rappelle qu'une réflexion devra être menée sur la manière de prendre en compte les besoins locaux d'indicateurs sur ce thème.
4. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur **les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique** et souhaite que ses recommandations soient mises en œuvre par le système statistique public.

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

Entreprises et Stratégies de Marché

- 23 novembre 2009 -

---

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au CEPPII

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au ministère de l'agriculture et de la pêche

Responsable de la Commission : Éliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- I. **Les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique – présentation des recommandations du groupe de travail ..... 6**
- III. **Point sur les statistiques européennes dans le domaine entreprises..... 16**
- IV. **Commission Stiglitz et statistiques d'entreprises - présentation des recommandations de la Commission ..... 19**
- V. **Propositions d'avis..... 22**
- VI. **Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes ..... 23**
- VII. **Examen de demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 ..... 25**

## LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	Nom	Organisme
Bernadette	ALBANO-WARET	FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS
Danièle	AUFFRET	FÉDÉRATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
André	BAUDELET	CRÉDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Michel	BERTIN	MIN ALIMENTA AGRICULTURE PECHE
Éliane	BEURIENNE	Cnis
Jean-Luc	BIACABE	CCIP
Dominique	BONNANS	Insee
Christian	BOURE	FIEV
Philippe	BRION	Insee
Benjamin	CAMUS	Insee
Didier	CARAES	APCA
Isabelle	CHAPTAL	GROUPE DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES
Gilles	COSTA	INRETS
Philippe	CUNEO	Insee
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Estelle	DHONT-PELTRAULT	CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE
Michel	DOCHEZ	COOPÉRATION AGRICOLE FRANCAISE
Françoise	DUSSERT	CNIS
Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Franck	FONTANESI	FIEV
Laurent	GASNIER	DOUANES MIN BUDGET COMPTES PUBLICS
Alain	GELY	Insee
Jean-Philippe	GROUTHIER	PÔLE STATISTIQUES INDUSTRIELLES INSEE
Yves	HENON	UNICEM
Colette	HERICHER	Insee
Gérard	KREMER	BANQUE DE FRANCE
Élisabeth	KREMP	BANQUE DE FRANCE
Michel	LACROIX	Insee
Maryvonne	LEMAIRE	Insee
Béatrice	LEVY	DSPES DIRECTION DU TOURISME
Lydie	LODIN	FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ
Sylvie	MABILE	BANQUE DE FRANCE
François	MAGNIEN	DGCIS MIN ÉCO INDUSTRIE ET EMPLOI
Henri	MARIOTTE	MEEDDM - CGDD - SOES
Sylvie	MARY	Insee
Clotilde	MASSON	Insee
Monique	MEIZELS	ONIGC
Louis	MEURIC	MEEDDM - CGDD - SOES
Véronique	MOYNE	Insee
Cyrille	NERET-MINET	SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE
Marc	PARMENTIER	CCMSA
		CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Serge	PIQUET	CPDHBJO
Claire	PLATEAU	Insee
Bernard	POUPAT	MEEDDM - CGDD - SOES
Olivier	RIBON	DÉVELOPPEMENT DURABLE
Pascal	RIVIÈRE	Insee
Fabienne	ROSENWALD	SSP MIN ALIMENTA AGRICULTURE PÊCHE
Edouard	SALUSTRO	CABINET ÉDOUARD SALUSTRO
Jean	SEBBAN	DCASPL MIN ÉCONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Gwennaël	SOLARD	Insee
Julien	TALBOT	DÉPP MIN ÉDUCATION NATIONALE
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
François	VINCENT	CFE CGC

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.*

## **I. Les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique – présentation des recommandations du groupe de travail**

**Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee**

Un groupe de travail du Cnis a été constitué dans le prolongement des recommandations du groupe Salustro concernant la prise en compte des groupes dans la statistique. Le principe a été acté d'une observation d'entités nouvelles issues du profilage : les entreprises profilées (EP). Ces entités ont pour caractéristique de regrouper plusieurs unités légales (voire des morceaux d'unités légales) et constituent généralement des divisions opérationnelles de groupes. Ces entités ne correspondant pas à des personnes morales, la question était de savoir quelles règles juridiques leur appliquer dans le cadre de la statistique publique.

Plus précisément, le groupe de travail piloté par Yvonick Renard avait pour mandat de préciser les règles de secret statistique et de confidentialité applicables aux EP, d'envisager la publicité à donner à la composition des EP et de s'interroger sur la diffusion des résultats prenant en compte les EP.

Les 15 recommandations formulées par le groupe de travail ont été adoptées par le Cnis, à travers le Comité du secret et le Bureau. En voici une synthèse rapide :

S'agissant de préciser les règles de secret statistique et de confidentialité (recommandations 1 et 12), l'option a été prise de généraliser les règles usuelles aux nouvelles entités. Dans la mesure du possible, l'information des groupes quant aux règles appliquées sera assurée par le biais de conventions.

En ce qui concerne la publicité donnée à la composition des EP (recommandations 4, 5, 7, 8, 9 et 10), le groupe de travail a souhaité prendre en compte l'appartenance des entités à l'une des trois cibles retenues pour le profilage. Pour les entreprises de moins de 500 salariés, le profilage sera automatique. Pour les entreprises de plus de 10 000 salariés, le profilage sera effectué sur-mesure par contact personnalisé avec le groupe. Pour les entreprises intermédiaires, la méthode devra être précisée. Quoi qu'il en soit, la composition des groupes en entreprises (nombre d'entités) sera publique. La composition des EP en unités légales ne pourra être communiquée qu'à la tête de groupes. Les unités légales auront connaissance de la tête de groupe dont elles dépendent (sauf opposition de la part de la tête de groupe). Ces informations seront mises à disposition des SSM et des organismes dotés par le Comité du secret d'une habilitation permanente. A la demande d'un utilisateur, la composition d'une EP d'un grand groupe en unités légales pourra être communiquée (sauf opposition de la part du grand groupe); pour les autres groupes (moins de 10 000 salariés), la proposition devra être soumise au Comité du secret.

Pour ce qui est de la diffusion des résultats, le groupe de travail a souhaité distinguer : la diffusion de données individuelles (recommandations 6 et 11), la diffusion de données agrégées (recommandation 15) et la diffusion de listes d'entreprises (recommandations 2, 3 et 14). Pour les données individuelles, les règles usuelles s'appliqueront aux EP. L'APE pourra ainsi être diffusée, de même que l'effectif, la tranche de chiffre d'affaires, la tranche de chiffre d'affaires à l'export et la variable R&D. La diffusion d'autres variables sera soumise à l'avis du Comité du secret. Pour les données agrégées, le groupe de travail a recommandé qu'une méthodologie soit publiée. La diffusion des listes, enfin, est apparue reposer sur des bases juridiques relativement faibles. La diffusion de listes d'entreprises (incluant éventuellement des EP) demeurera autorisée mais sera limitée aux entreprises de taille intermédiaire et aux grandes entreprises. Le nommage des EP listées devra avoir été approuvé par les têtes de groupes.

## Débat

### François VINCENT, CFE-CGC

En tant que membre du groupe de travail, je souhaiterais préciser que la réflexion a porté plus globalement sur le passage du concept d'unité légale à celui d'entité économique. La création de nouvelles entités économiques pose la question du secret. Certaines entités risquent, du fait de leur taille, de ne plus pouvoir faire l'objet d'une diffusion statistique. La reconnaissance des entités économiques pourrait donc conduire, dans certains cas, à un appauvrissement de la diffusion des résultats. Si la limite du secret devait ainsi être atteinte, il conviendrait que des négociations aient lieu avec le ou les groupes concernés. La logique des conventions a été proposée en ce sens. Il nous faudra également compter sur le volontariat des groupes, en vue d'atteindre un profilage compréhensible et accepté par tous. En tant que syndicaliste, je ne peux que réaffirmer le besoin d'information dans ce domaine.

### Jean-Marc BÉGUIN

De fait, aucun texte de loi n'oblige les groupes à participer à l'opération. Le succès du profilage reposera donc sur le volontariat. Nous espérons que la démarche sera suffisamment profitable à tous pour susciter l'adhésion.

### Jean-Marie ROUX, CGT

Il conviendrait de faire en sorte que cette opération, pertinente sur le plan économique, n'aboutisse pas à une perte d'information. Les recommandations du groupe de travail semblent aller dans ce sens. Nous souhaiterions cependant que la statistique publique conserve la trace écrite des conventions passées avec les grands groupes et assure la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

### Jean-Marc BÉGUIN

Le rapport du groupe de travail sera mis en ligne sur le site de l'Insee à la mi-décembre 2009.

## II. Les besoins statistiques pour mesurer l'impact de l'activité des firmes multinationales

### 1. Point de vue d'un chercheur

#### Lionel FONTAGNÉ

J'illustrerai les questions complexes que se posent les chercheurs travaillant sur le sujet. J'évoquerai également les réponses qu'ils tentent d'y apporter.

Une entreprise multinationale est une entreprise disposant d'une filiale à l'étranger. L'existence de telles filiales est souvent mesurée, faute de mieux, par le biais des investissements directs à l'étranger – le critère retenu étant de disposer de plus de 10 % du capital social d'une entreprise étrangère. Trois façons d'investir sont ainsi considérées : la création ex nihilo, les extensions d'activités et les fusions-acquisitions.

En réalité, ces données ne permettent pas une approximation satisfaisante de l'activité des firmes multinationales. Tout d'abord, le seuil de 10 % demeure arbitraire. De surcroît, les fusions-acquisitions

peuvent avoir des impacts différents par rapport aux créations d'entreprises, notamment dans le domaine de l'emploi. La sectorisation des opérations d'investissement peut être différente en fonction des pays émetteurs et des pays récepteurs. La question des bénéficiaires ultimes et des holdings se pose également. En définitive, le pays d'investissement réel peut être différent de celui identifié par la balance des paiements (en vertu des règles du FMI). Un débat émerge également concernant le principe directionnel étendu. L'OCDE a ainsi formulé un certain nombre de recommandations pour neutraliser les prêts entre entreprises au sein des groupes – ces derniers ayant tendance à gonfler les flux d'investissements directs. Sur la base de ces recommandations, la Banque de France a reconstruit les flux d'investissements français pour l'année 2008. Le montant total des investissements entrant en France est alors apparu bien moindre. La France est, pour l'heure, le seul pays à s'être engagé dans cette voie. Cette approche devrait néanmoins être développée. *In fine*, il s'agirait de mesurer l'activité des filiales à l'étranger, en termes d'emploi, de ventes, de valeur ajoutée, etc.

Pour qu'une entreprise investisse à l'étranger, il convient qu'elle bénéficie d'un avantage compétitif et qu'elle préfère l'exploiter par présence sur place que par exportation. Si les actifs incorporels à l'origine de cet avantage spécifique sont difficilement transférables (exemple : un secret de fabrication), la forme de cette présence à l'étranger devra être l'implantation d'une filiale plutôt que la cession de licence ou le recours à la sous-traitance.

Dans ces conditions, une entreprise multinationale (MNE) peut être considérée comme plus productive (par un effet de sélection au sein du paysage national) et dotée d'actifs incorporels non-transférables.

Les économistes s'interrogent sur les conséquences de l'activité des firmes multinationales sur la production, l'emploi, les revenus, les qualifications, etc. Le questionnement porte à la fois sur les économies de départ et d'arrivée. Les impacts sur la balance commerciale sont également considérés. Un autre ensemble de questions porte sur les déterminants de la localisation des filiales. Les stratégies d'investissement horizontales (réplication des unités de production pour accéder aux marchés étrangers) et verticales (segmentation du processus de production dans une optique de réduction des coûts) sont ainsi considérées. En dernier lieu, les chercheurs s'intéressent aux réactions des firmes multinationales face aux distorsions fiscales ou douanières (*tariff jumping*).

Parmi les données disponibles figurent : des données macro-financières tirées de la balance des paiements, des données individuelles d'entreprises concernant l'investissement direct, des données de présence à l'étranger ou de présence étrangère dans les pays, ainsi que des données sur l'activité à l'étranger (FATS)<sup>1</sup>.

Les données macroéconomiques ou sectorielles permettent d'analyser l'impact de la présence à l'étranger des firmes multinationales sur le commerce extérieur. Des éléments de complémentarité ou de substitution entre les investissements et les importations/exportations peuvent ainsi être mis en évidence, avec des niveaux d'élasticité comparés. Dès lors que des données sectorielles sont disponibles, des effets d'entraînement d'un secteur à l'autre peuvent être mesurés. Trois types d'estimations existent à l'heure actuelle : des estimations macroéconomiques (total des exports, total des imports, total des investissements directs), des estimations qui distinguent les investissements dans le secteur manufacturier et dans le secteur des services, des estimations par secteur (manufacturier ou services).

Ces travaux présentent un certain nombre de limites. De fait, il n'existe pas de modèle structurel associé. Par ailleurs, les données concernant l'investissement direct conservent les inconvénients évoqués précédemment. D'autres problèmes apparaissent pour évaluer l'impact des flux dans le temps. Des problèmes techniques se posent également (biais de variables omises, biais de simultanéité, causalités inverses, log-linéarisation des flux négatifs). Au niveau sectoriel, un certain nombre de données ne sont plus publiées par l'OCDE, au motif que leur qualité est insuffisante. En outre, certaines données publiées par Eurostat s'avèrent incomplètes.

L'analyse microéconomique constitue une autre approche. Celle-ci permet d'exercer un contrôle des caractéristiques individuelles des entreprises, sans effet de composition au sein des secteurs. Des liens

---

<sup>1</sup> *Foreign Affiliates Trade Statistics (Statistiques du commerce des filiales étrangères)*.  
CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE



peuvent ainsi être mis en évidence entre l'activité d'une entreprise multinationale et l'emploi, la productivité, la rentabilité, etc.

Dans cette optique, des appariements peuvent être réalisés. Il s'agit ainsi de constituer des paires, en associant à chaque entreprise présente à l'étranger, une entreprise présentant les mêmes caractéristiques sans pour autant être présente à l'étranger. Les passages d'un statut à l'autre peuvent alors être observés. Des comparaisons peuvent être opérées en termes de résultats. Cela étant, il peut s'avérer difficile de constituer des paires – les entreprises multinationales ayant déjà fait l'objet d'une sélection. De surcroît, les échantillons de paires se révèlent souvent limités. Le risque existe également de réaliser des appariements entre deux filiales d'un même groupe, l'une chargée des exportations et l'autre d'activités domestiques.

Une des voies explorées consiste à calculer des primes au fait de présenter une dimension multinationale. Un indicateur de performance individuelle est pour cela retenu (l'emploi, le chiffre d'affaires, la productivité, etc.), puis régressé par rapport à une variable de statut (présence à l'étranger ou présence étrangère en France). Divers contrôles spécifiques à l'entreprise peuvent être appliqués (région, pays) ainsi que pour le cycle des affaires. Cette méthode permet de comparer des primes à l'exportation/importation, sans appariement des entreprises. Cette approche demeure toutefois relativement artisanale et ne s'appuie sur aucun modèle structurel. En outre, cette approche ne permet aucun bouclage macroéconomique. De surcroît, le sens de la causalité n'y apparaît pas de façon claire. S'agit-il de mettre en évidence que les entreprises les plus productives sont celles qui s'implantent à l'étranger ou que les entreprises implantées à l'étranger deviennent plus productives ?

Pour aller au-delà de l'appariement, des primes et des sources plus globales, les chercheurs ont besoin de données sur les activités à l'étranger des firmes multinationales, d'où la réflexion engagée par les offices statistiques sur de nouvelles méthodes de collecte.

## 2. Orientations pour la mise en place d'un dispositif d'observation

### Maryvonne LEMAIRE, Inspectrice générale à l'Insee

Un groupe de travail s'est penché sur la mise en place d'un dispositif d'observation pour le moyen terme 2010-2015. Mesurer l'impact de l'activité des firmes multinationales implique de les repérer et de les observer. Pour ce faire, une harmonisation internationale s'avère indispensable. Le dispositif national s'inscrit donc dans la continuité des travaux européens (Euro Groups Register et FATS). Il faut réfléchir simultanément à ce que l'on cherche à mesurer : l'impact de l'activité des firmes multinationales est-il bénéfique ou néfaste ? Jusqu'à quel point l'économie dépend-elle des groupes internationaux ? Quel impact sur l'emploi et le niveau des salaires, la structure et la nature des échanges internationaux, les transferts de technologies, la localisation de la production, etc. ? Ces questionnements nombreux et complexes requièrent la mise en place d'un dispositif multiforme.

#### Repérer et observer

Les firmes multinationales peuvent aujourd'hui être repérées par leur trace sur le territoire national, à travers l'enquête LIFI (celle-ci étant complétée par d'autres sources). A terme, le répertoire européen des groupes devrait permettre d'identifier les groupes et leurs filiales. L'harmonisation du mode de détermination des têtes de groupes (et de leur nationalité) pose néanmoins question. La réflexion devrait conduire à la mise en place d'un identifiant européen unique. Des enregistrements seront nécessaires dans le futur répertoire statistique national, avec des conséquences sur le profilage.

L'observation des firmes multinationales s'appuie sur le règlement européen FATS de 2007, auquel sont associées les enquêtes pilotes *inward* FATS (IFATS) et *outward* FATS (OFATS). Le règlement est entré en vigueur en 2009, avec deux modules portant sur les données de 2007 : l'un consacré à des entreprises implantées sur le territoire (*inward*), avec des variables de statistique d'entreprise classiques ; l'autre consacré aux activités d'entreprises situées à l'étranger (*outward*), ventilées par activité et zones géographiques, sur des variables de cadrage telles que le chiffre d'affaires, le nombre de salariés, le nombre

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

d'entreprises au sein du groupe, etc. Le premier module a d'ores et déjà été renseigné ; une dérogation jusqu'en 2011 a été obtenue pour le second module. Les deux enquêtes pilotes complémentaires ont également été testées sur la base du volontariat, en prévision d'un possible élargissement du règlement FATS destiné à permettre un recueil plus symétrique de l'information. La France a participé aux deux expérimentations, en association avec la Banque de France pour le volet *inward*.

L'enquête IFATS est conduite auprès des filiales de groupes étrangers présentes sur le territoire et porte quasi-exclusivement sur les échanges intragroupes. L'enquête OFATS est conduite auprès des têtes de groupes et porte sur des variables de cadrage ainsi que sur les échanges intragroupes par activité et zone. Elle recouvre l'ensemble des filiales étrangères de groupes français.

Pour la France, ces enquêtes pilotes ont représenté une occasion de tester l'interrogation des groupes. Il en a résulté le projet d'une nouvelle enquête issue de l'opération pilote OFATS. Elle vous sera présentée aujourd'hui et devrait permettre de répondre aux exigences du règlement européen dans les délais prévus.

Les deux enquêtes pilotes ont mis en évidence les difficultés rencontrées pour évaluer les échanges intragroupes. Dans ce domaine, un dispositif reste à étudier.

Le dispositif actuel concernant les filiales étrangères implantées en France repose sur la statistique d'entreprise (effectifs, variables de comptes, dépenses de recherche, etc.), ainsi que sur les statistiques de la balance des paiements (échanges de biens et services, dividendes versés à l'étranger, etc.). Les échanges intragroupes ne sont toutefois pas isolés au sein des échanges totaux. Une expérimentation a été mise en œuvre dans ce domaine par la Banque de France. En tout état de cause, les données rassemblées par l'Insee et la balance des paiements ne sont pas appariées.

Concernant les implantations étrangères de groupes français, le dispositif actuel repose sur l'enquête sur les investissements directs à l'étranger de la Banque de France, ainsi que sur l'enquête « filiales » de la DGTPE. L'enquête de la Banque de France ne porte toutefois que sur les opérations transfrontalières des filiales de premier rang et ne permet pas de collecter des informations sur l'activité même des autres filiales (chiffre d'affaires, frais de personnel, bénéfices, etc.) ; l'enquête de la DGTPE ne porte que sur un champ très partiel. Une collecte d'information auprès des groupes sur les filiales étrangères apparaît donc nécessaire, d'où la proposition de mener une enquête OFATS aménagée en tirant les enseignements de l'enquête pilote (Point II.3).

### Mesurer l'impact

Pour mesurer l'impact de l'activité des firmes multinationales sur l'économie, il s'agira de mettre en place un dispositif pérenne, de connaître les déterminants des implantations, d'analyser simultanément les différentes dimensions de l'activité et de tenir compte des interdépendances. Pour ce faire, des études et des batteries d'indicateurs devront être mises en œuvre.

Pour mieux connaître les déterminants des implantations étrangères (conquête de marchés, diminution des coûts, bénéfice de meilleurs régimes fiscaux ou d'incitations à investir), de l'information pourrait être collectée par le biais d'une enquête sur les stratégies d'internationalisation. Une enquête pilote européenne sur l'*international sourcing*, datant de 2007, a été reconvertie pour correspondre au thème et testée en France, dans certains secteurs. Le questionnement – largement qualitatif – porterait sur les activités de développement international passées ou à venir, ainsi que sur les motivations associées. Une telle enquête pourrait être conduite selon un rythme pluriannuel, de façon coordonnée au niveau européen.

Des mesures indirectes résultant d'études seront également nécessaires. Il s'agira notamment de mesurer l'impact sur l'emploi. Deux approches ont été expérimentées dans ce domaine : l'une à partir de données individuelles enrichies au maximum ; l'autre à partir de données macroéconomiques. La première approche ne permettait cependant pas de tenir compte d'effets indirects sur les sous-traitants. La seconde visait à déterminer la contribution des variations d'import et d'export aux destructions d'emplois. Ces deux méthodes ont permis de mettre en évidence respectivement des évolutions de l'ordre de 15 000 et 30 000 emplois perdus par an.

### Rassembler données et compétences

En vue de rassembler les données individuelles et les compétences au plan national, il s'agira d'intensifier la coopération avec la Banque de France et plus particulièrement avec les services en charge de la balance des paiements. Des informations pourront ainsi être recueillies auprès des déclarants directs généraux (échanges de biens et services, transferts de revenus, etc.). De meilleures estimations des bénéficiaires réinvestis pourraient être également produites, à partir des données de la statistique d'entreprise pour les bénéficiaires réinvestis en France par les groupes internationaux et à partir de la future enquête *outward* pour les bénéficiaires de groupes français réinvestis dans des filiales étrangères.

Afin d'ordonner les données recueillies, de construire les indicateurs pertinents et de rassembler les études et travaux sur le thème, un expert à plein temps, spécialiste des questions liées à la mondialisation, pourrait être nommé au sein de l'Insee, pendant les 2 à 3 prochaines années. Celui-ci aurait à finaliser la réflexion sur le dispositif d'observation, avec une attention portée aux échanges internationaux intragroupes. Son premier apport pourrait être une publication rassemblant l'ensemble des travaux sur le sujet (résultats d'enquêtes, batteries d'indicateurs, études directes et indirectes).

En somme, le groupe de travail a cerné les orientations suivantes :

- l'inscription de l'appartenance à des groupes internationaux dans le répertoire statistique national ;
- la conduite d'une enquête OFATS annuelle auprès des groupes ;
- la conduite d'une enquête sur les stratégies d'internationalisation (tous les 3 à 5 ans) ;
- la nomination d'un expert des questions liées à la mondialisation ;
- la mise en œuvre d'une coopération plus intense avec la Banque de France.

### **3. Présentation pour opportunité de l'enquête Outward FATS 2010**

#### **Colette HÉRICHER, Insee**

Les enquêtes FATS sont encadrées par le règlement européen n°716, adopté en 2007. Celui-ci rend obligatoire la transmission de données FATS. Pour la partie *outward*, les données en question concernent les filiales de groupes français implantées à l'étranger. L'obligation porte sur les trois variables que sont le chiffre d'affaires, les effectifs et le nombre de filiales – chaque variable étant déclinée par croisement entre le pays d'implantation et l'activité. Une dérogation a du reste été obtenue par la France pour fournir les données du volet *outward*. Des données concernant l'année 2009 devront être transmises en 2011. Le règlement préconise également la réalisation d'une enquête pilote, en vue de tester la faisabilité de variables additionnelles : les importations et exportations (totales et intra-groupes), la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, les coûts du personnel et les investissements corporels.

Les données actuellement disponibles concernant les filiales de groupes français à l'étranger sont tirées de l'enquête LIFI étendue (filiales de rang 1), de l'enquête biennale de la DGTPPE sur les filiales, de l'enquête IDFE de la Banque de France (filiales de rang 1) et de la source Diane pour les petits groupes. Ces données ne permettent toutefois pas de répondre aux obligations fixées par le règlement européen FATS. Une enquête complémentaire semble donc aujourd'hui nécessaire.

Une enquête pilote a été réalisée en 2009, portant sur l'exercice 2007. Cinq des sept variables additionnelles mentionnées par Eurostat ont ainsi été collectées, en complément des trois variables principales. Ont été exclues du champ de l'expérimentation : la valeur ajoutée brute au coût des facteurs et les importations totales – ces données n'étant pas disponibles auprès des têtes de groupes. Deux autres variables ont par ailleurs été collectées à la demande de la Banque de France, dans le but d'améliorer l'évaluation des bénéficiaires réinvestis dans la balance des paiements.

L'enquête pilote a porté sur un total de 1 600 groupes. Les filiales dans et en dehors de l'Union Européenne ont été considérées. Tous les secteurs ont été ciblés à l'exception du secteur bancaire. L'enquête permettrait de répondre aux obligations définies par le règlement FATS, avec des taux de réponse supérieurs à 90 % pour les trois variables principales. Les taux de réponse se sont révélés satisfaisants pour les coûts du personnel et les investissements corporels mais insuffisants pour les variables du commerce extérieur. L'expérience a mis en évidence la nécessité d'adapter le questionnaire pour la prochaine collecte.

L'enquête conduite en 2010 porterait sur environ 2 500 groupes (sélectionnés à partir de l'échantillon LIFI de 2007), dont la tête de groupe se trouve implantée en France et possédant au moins une filiale en dehors de France. L'enquête porterait sur tous les secteurs à l'exception du secteur bancaire – la Banque de France disposant d'informations suffisantes concernant ce dernier. L'enquête devrait permettre de fournir des données sur les filiales contrôlées à plus de 50 % ainsi que sur les *joint ventures*. Au-delà des trois variables principales (chiffre d'affaires, effectifs, nombre de filiales), le questionnement porterait sur les deux variables relatives au résultat pour l'évaluation des bénéfices réinvestis, ainsi que sur les coûts du personnel et les investissements corporels.

Deux questionnaires seraient mis en œuvre : l'un pour les grands groupes consolidant leurs résultats et l'autre pour les petits groupes. Le questionnaire aura été simplifié, avec un unique tableau pour la ventilation des données de l'ensemble des filiales et un tableau pour les données de cadrage. Le réseau des enquêteurs entreprises serait mobilisé pour tester les deux questionnaires auprès de 60 groupes « petits et moyens » et relancer les non-répondants. L'enquête devrait être réalisée par le pôle des statistiques industrielles de l'Insee à Caen, sous un format papier ou électronique (Excel). Le calendrier serait identique à celui retenu pour l'enquête pilote de 2009, avec une période de collecte centrée sur le mois de mai.

## Débat

### Lionel FONTAGNÉ

Il est surprenant de constater que des données paraissant, *a priori*, faciles à collecter, comme celles concernant les échanges intra-groupes, ne sont pas suffisamment renseignées. Ceci pourrait poser problème aux chercheurs.

### Jean-Marie ROUX

La note concernant l'enquête OFATS précisait que la question des variables d'importation et d'exportation était laissée en suspens. La présentation qui vient de nous être faite semble indiquer que ces variables auraient finalement été écartées. Ces variables demeurent pourtant relativement importantes, notamment en vue de conserver un lien avec le volet *inward* de l'enquête. L'abandon de la collecte de ces variables est-il définitif ?

Par ailleurs, il a été indiqué que le secteur bancaire ne serait pas concerné par l'enquête. Dans ces conditions, comment les données non-obligatoires – c'est-à-dire non-collectées par la Banque de France – seront-elles réunies ? La Banque de France cherchera-t-elle à collecter ces données ?

### Gérard DE LAVERNEE, MEDEF

Les thèmes abordés et l'ampleur du programme ne peuvent que susciter l'intérêt. S'agissant des filiales de groupes étrangers implantées en France, un suivi de cohorte ne pourrait-il pas être envisagé ? Il s'agirait ainsi d'observer l'évolution (croissance, transformation, disparition, etc.) d'un certain nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'une acquisition.

En ce qui concerne les PME, la question de l'autonomie par rapport à un groupe se pose avec acuité. Les performances économiques des PME (exportations, recherche, etc.) nécessiteraient d'être considérées sous cet angle.

Le projet d'enquête sur les stratégies d'externalisation laisse également perplexe. Par définition, la stratégie demeure au cœur de la politique des entreprises et ne relève pas nécessairement de la statistique. Comment la mesure sera-t-elle définie ? Quelle sera la qualité des réponses apportées ? Quelles conclusions pourra-t-on en tirer ? Comment la problématique concurrentielle sera-t-elle traitée ? Les stratégies d'internationalisation et de relocalisation des entreprises extérieures à l'Union Européenne pourront-elles être appréhendées ?

Il a également été fait mention d'un rapprochement entre différents fichiers (LIFI, DADS, etc.). Il conviendrait, en premier lieu, de s'assurer de la cohérence des données au sein des fichiers. A titre d'exemple, les DADS chiffrent les effectifs du secteur marchand à 22 millions de salariés, tandis que l'Insee les évalue à 15 millions de salariés – les critères n'étant pas définis de la même façon. Une attention particulière devra être portée à la compatibilité des données entre elles.

S'agissant du poste dédié à la mondialisation au sein de l'Insee, il conviendrait également de faire en sorte que les acteurs économiques et les professions concernées soient associés à la réflexion et à l'interprétation des informations rassemblées – les questions stratégiques allant au-delà de la seule approche quantitative.

### **Colette HÉRICHER**

S'agissant des données relatives au commerce extérieur, il convient de noter que le total des importations n'a pas été retenu pour faire partie des variables de l'enquête pilote, après qu'un test ait été effectué auprès d'une vingtaine de grands groupes. Les têtes de groupes ont ainsi indiqué que leurs reportings ne faisaient pas apparaître de telles données. Le choix a néanmoins été fait de maintenir le questionnement sur les trois autres variables du commerce extérieur. Les taux de réponse ne sont cependant pas apparus satisfaisants, avec 39 % pour le total des exportations, 19 % pour les exportations intra-groupes et 36 % pour les importations intra-groupes. Dans de pareilles conditions, les données collectées pourraient-elles être exploitées ? Cela étant, le questionnaire de l'enquête 2010 n'a pas été arrêté à ce jour.

En ce qui concerne le secteur bancaire, la Banque de France n'a pas souhaité qu'une interrogation soit menée dans le cadre de l'enquête pilote. La Banque de France a transmis les données relatives aux trois variables obligatoires pour le secteur bancaire. En 2010, un élargissement de l'enquête à ce secteur pourrait néanmoins être envisagé si la Banque de France le demandait.

### **Jean-Marc BÉGUIN**

A ce jour, il n'est pas prévu de mettre en œuvre un suivi de cohorte pour suivre les entreprises qui auraient fait l'objet d'acquisitions. Du reste, un tel suivi relèverait-il de la responsabilité de l'Insee ? En ce qui me concerne, j'estime que l'AFII<sup>2</sup> devrait se saisir du dossier. L'entreprise nécessiterait simplement d'identifier les entités acquises ou créées en ce qui concerne les « greenfields » par un numéro SIREN. Cela étant, un tel suivi conduirait à mettre en évidence des écarts entre les annonces et la concrétisation des opérations.

### **Gérard DE LAVERNEE**

Mon intervention ne visait pas tant à solliciter l'Insee qu'à souligner le caractère essentiel de cet objet statistique. Les entreprises acquises en France par des groupes étrangers me semblaient statistiquement réparables. Il pourrait être intéressant de suivre leur évolution dans le temps.

---

<sup>2</sup> *Agence Française pour les Investissements Internationaux.*

**Jean-Marc BÉGUIN**

Aucun suivi de ce type n'est opéré de manière systématique dans le cadre de la statistique publique actuelle. Du reste, il faudrait voir si ceci est possible ou si cela ne correspondrait pas davantage à un travail de recherche qu'à un suivi de cohorte.

**Gérard DE LAVERNEE**

L'objectif serait d'analyser l'impact des acquisitions sur les entreprises concernées.

**Jean-Marc BÉGUIN**

Au-delà du repérage des filiales créées en France par les groupes étrangers, un tel exercice de mesure d'impact pourrait s'avérer complexe.

Cela étant, l'appartenance à un groupe d'une PME et donc l'étude de son impact sur les performances économique de ladite PME pourra être traité par la mise en œuvre du répertoire statistique SIRUS<sup>3</sup>. Celui-ci devrait être opérationnel dans deux ans.

S'agissant de l'enquête sur les stratégies d'internationalisation, l'interrogation soulevée porte sur ce qui relève ou non du domaine public. Il existe une demande de la part des pouvoirs publics européens, nationaux et internationaux pour mieux connaître l'impact de l'activité des firmes multinationales. Il est cependant clair que nous ne prendrons pas d'initiative en la matière. Nous n'engagerons des travaux que dans le cadre d'une enquête coordonnée par Eurostat. A ce jour, aucune opération de ce type n'est programmée, bien qu'Eurostat s'intéresse au thème de la mondialisation. J'ignore même si une synthèse des expérimentations menées dans les différents pays a été réalisée.

Pour ce qui est des rapprochements de fichiers, je partage le sentiment exprimé par Gérard de Lavernée. Les professionnels de la statistique prennent généralement les précautions qui s'imposent ; l'accompagnement des résultats peut néanmoins s'avérer insuffisant, notamment s'agissant de préciser les champs utilisés.

Le spécialiste des questions liées à la mondialisation, quant à lui, n'a pas encore été nommé. Il est cependant clair qu'il se verra confier un rôle de médiation et de coordination, en lien avec la sphère académique et la sphère professionnelle.

**Laurent GASNIER, DGDDI**

Les résultats et les données individuelles de l'enquête pilote feront-ils l'objet d'une diffusion large ? De même, pourrions-nous bénéficier d'un accès large aux résultats et aux données individuelles des différentes enquêtes européennes ?

**Jean-Marc BÉGUIN**

Eurostat est en train de codifier l'accès aux données individuelles pour un certain nombre d'acteurs. En règle générale, les règlements ne prévoient cependant pas la fourniture des données individuelles à Eurostat. Rien ne saurait donc être garanti quant à la fourniture des données individuelles par les autres États membres. En ce qui concerne les données françaises, dès lors que celles-ci seront disponibles, le service statistique des douanes y aura accès, à l'instar des autres SSM.

---

<sup>3</sup> *Système d'identification au répertoire des unités statistiques.*

**Colette HÉRICHER**

Dans le cadre de l'enquête pilote, seules des données agrégées ont été transmises à Eurostat.

**Jean-Marc BÉGUIN**

De manière générique, Eurostat souhaiterait que davantage de données microéconomiques lui soient transmises, de façon à généraliser la pratique française en matière d'accès aux chercheurs. Il s'agirait ainsi d'accroître l'utilisation des données. Chaque État membre conserve néanmoins sa réglementation propre. Il conviendrait donc d'adapter les réglementations nationales ou de proposer une réglementation européenne. Des réflexions sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des centres d'accès sécurisés.

**Philippe CUNEO**

Eurostat tente d'accroître la diffusion des données individuelles auprès des chercheurs, dans le respect des règles nationales en matière de confidentialité. L'idée serait de développer des centres d'accès sécurisés. Un consensus devrait se forger petit à petit. Pour l'heure, la diffusion de données individuelles requiert l'accord des pays concernés.

**Lionel FONTAGNÉ**

Les chercheurs ont aujourd'hui accès aux données individuelles dans leur propre pays. Des modèles communs peuvent ensuite permettre d'établir des comparaisons. A l'avenir, il conviendrait de pouvoir travailler à partir d'une même base de données.

**Benjamin CAMUS, Insee**

S'agissant des stratégies d'internationalisation, un exercice pilote a été réalisé en 2007 à l'échelle européenne. L'expérience a mobilisé une quinzaine de pays. Des résultats ont ensuite été publiés par Eurostat. L'enquête ne portait toutefois que sur la sous-traitance à l'international.

En 2008, une enquête expérimentale sur les stratégies d'internationalisation a été réalisée par l'Insee. Celle-ci ne portait que sur les secteurs de la mécanique et des services informatiques, avec une interrogation par groupe et non par unité légale. Au-delà de la sous-traitance, la dimension du développement internationale a été prise en compte. Cette enquête s'est heurtée à un certain nombre de difficultés, compte tenu notamment de l'insuffisance des moyens alloués. Le fait d'élargir le questionnement au développement à l'international n'a fait qu'accroître la complexité des réponses des entreprises – certaines opérations pouvant servir à la fois à transférer une activité et à développer un nouveau marché. Par ailleurs, la connaissance du contour des groupes s'est révélée insuffisante. La nécessité de connaître, au sein du groupe, l'entité en capacité de répondre concernant le développement à l'international a été mise en évidence. Une pré-enquête serait nécessaire pour préciser ces éléments. En tout état de cause, nous saurions tirer les enseignements de cette expérience si un exercice européen devait être relancé.

**François VINCENT**

Dans le cadre des discussions sur le profilage, le rattachement des sociétés indépendantes ou familiales a été évoqué. Dans ce domaine, la définition du patrimoine continue de poser problème. Un suivi de cohorte pourrait permettre d'observer l'évolution de telles entreprises, en précisant la notion d'appartenance à un groupe.

#### **Gérard KREMER, Banque de France**

La variable introduite dans l'enquête OFATS concernant les investissements français à l'étranger suscite un intérêt certain. Pour l'heure, nous ne disposons d'informations que sur les filiales de premier rang dans ce domaine. Un effort devra être produit pour mieux estimer également les bénéfices réinvestis par les non-résidents vers la France.

En ce qui concerne le retraitement des IDE, l'impression est celle d'une statistique solide. Or une expérience menée en lien avec la BCE a permis de mettre en évidence que certains flux ne pouvaient être retracés. Une *task force* a été constituée sur le sujet.

Une réflexion a par ailleurs été engagée sur l'amélioration de la collecte des informations relatives aux prêts et emprunts, avec une attention particulière portée aux opérations entre entités affiliées. Des données fiables en la matière pourraient permettre de retraiter les IDE en vertu du principe directionnel étendu.

#### **François MAGNIEN, DGCIS**

Comment est-il envisagé de traiter l'appariement entre les données relatives aux groupes avec celles tirées d'enquêtes thématiques portant sur des unités légales (innovation, TIC, etc.) ?

#### **Jean-Marc BÉGUIN**

A ce jour, les réponses de certains groupes, données en fonction des unités légales, n'ont guère de sens. Lorsque le profilage aura été réalisé, les groupes seront amenés à répondre concernant des tronçatures clairement définies.

S'agissant du suivi de cohorte dont on a parlé tout à l'heure, je ferai référence aux travaux de recherche de Claude Picart de l'Insee. Ceux-ci ont mis en évidence le fait que les populations d'entreprises connaissent des distorsions importantes dans le temps. Le fait de vouloir suivre un ensemble d'entreprises dans la durée pourrait s'avérer très complexe.

#### **Lionel FONTAGNÉ**

Avant de clore le débat sur ce point, il nous faut émettre un avis concernant le projet d'enquête OFATS pour 2010.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête Outward FATS 2010 ne soulève aucune objection.*

### **III. Point sur les statistiques européennes dans le domaine entreprises**

#### **Pascal RIVIERE, Insee**

Outre le développement des travaux liés la mondialisation, deux éléments de contexte stratégique sont à prendre en considération. Le premier correspond à la recherche d'une plus grande efficacité en termes de production des statistiques, face à une demande croissante et avec des moyens humains et budgétaires contraints. Le second correspond à la volonté d'alléger la charge pesant sur les répondants – c'est-à-dire des entreprises.

En août 2009, Eurostat a présenté, à travers une communication, sa vision pour la production des statistiques européennes pour la prochaine décennie. Le document recommande de tendre vers une plus grande



intégration des sources au sein du système statistique européen, en s'orientant davantage vers la production et la diffusion de statistiques multi-sources. Dans la continuité des travaux de la commission Stiglitz, la possibilité de rapprocher les données de la comptabilité nationale des données de la sphère des statistiques sociales sera étudiée. Le document recommande également de mutualiser les investissements méthodologiques et conceptuels au sein des réseaux de collaboration (ESSnets). Des méthodes de production statistique pourront ainsi être développées par des groupes de cinq à six pays volontaires, au profit de l'ensemble du système statistique européen. En dernier lieu, le document préconise une utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information, en vue de faciliter ou d'accroître les relations entre producteurs et utilisateurs de la statistique.

La mise en œuvre de ces recommandations devrait toutefois se heurter à un certain nombre d'obstacles. Tout d'abord, les sources administratives nationales s'avèrent fortement hétérogènes. De surcroît, l'intégration de données multi-sources risque de soulever des problèmes de confidentialité. L'envoi à Eurostat de données issues de sources administratives devra être négocié. Enfin, les réseaux de collaboration demeurent relativement difficiles à gérer sur le plan administratif.

Le programme de financement de la modernisation des statistiques d'entreprises (MEETS) a par ailleurs été mis en place pour la période 2009-2013. Le programme pour 2010 en a été adopté par le Comité du système statistique européen, en novembre 2009. Celui-ci se décompose en quatre objectifs :

- revoir les priorités et mettre au point des séries d'indicateurs ciblés pour de nouveaux domaines (tels que la mondialisation) ;
- aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques d'entreprises ;
- soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de production des statistiques ;
- moderniser le système d'information Intrastat.

Le programme s'appuiera notamment sur les réseaux de collaboration, avec un budget de l'ordre de 10 millions d'euros pour 2010.

S'agissant de moderniser le système d'information Intrastat, l'objectif est d'améliorer la qualité des données, en cherchant notamment à réduire les asymétries. De fait, Intrastat est aujourd'hui sous le coup d'un règlement qui permet aux pays qui le désirent de recréer des seuils d'exemption de déclarations pour les entreprises.

En vue de simplifier le cadre des statistiques d'entreprises, il conviendra de poursuivre les travaux relatifs au répertoire européen des groupes (Eurogroups), au sein du réseau de collaboration dédié et auprès des États membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'outil. Le réseau de collaboration autour du profilage des grands groupes multinationaux sera lancé en janvier 2010 ; la coordination en sera assurée par la France. Un réseau de collaboration sera également dédié à la cohérence entre les actes juridiques et la méthodologie.

Dans l'optique de mettre en œuvre une méthode de production plus efficace, il s'agira d'envisager le basculement d'une logique d'harmonisation des résultats, vers une logique d'harmonisation des méthodes.

S'agissant de moderniser le système d'information Intrastat, l'objectif sera d'améliorer la qualité des données, en cherchant notamment à réduire les asymétries. De fait, Intrastat est aujourd'hui sous le coup d'un règlement qui permet aux pays qui le désirent de recréer des seuils d'exemption de déclarations pour les entreprises.

Pour 2011, le programme MEETS sera discuté dans le cadre de la réunion des directeurs de statistiques d'entreprises. Une première réunion a été programmée le 25 novembre 2009. Le développement de l'approche européenne devra notamment être envisagé. La réflexion devra porter sur les moyens à mettre en œuvre pour publier les agrégats européens dans des délais proches de ceux accompagnant la publication des statistiques des États membres (indices de la production industrielle notamment).

D'autres opérations seront menées en dehors du programme MEETS. Il s'agira notamment de réduire la charge pesant sur les répondants à travers la réforme du code douanier européen. Il sera ainsi proposé aux

entreprises de centraliser leurs déclarations de flux commerciaux ; les entreprises agréées auront la possibilité d'auto-déclarer leurs flux commerciaux. Le nouveau code douanier devrait entrer en application en 2013-2014.

D'ici la fin de l'année 2009, un projet de règlement européen devrait être également proposé concernant les statistiques de tourisme. Un projet de règlement sur les statistiques d'importation et d'exportation de déchets devrait être adopté. La réglementation relative aux statistiques agricoles devrait faire l'objet d'une simplification, avec un regroupement des règlements concernant la viticulture et les autres cultures fruitières.

## Débat

### Laurent GASNIER

Les objectifs d'Eurostat peuvent paraître contradictoires, compte tenu de la multiplication des domaines couverts (mondialisation, environnement, etc.) et de la volonté de réduire la charge pesant sur les répondants. Dans le cadre de la simplification, certaines variables ne seront plus collectées. Ces variables devront ensuite donner lieu à des estimations qui, *in fine*, augmenteront la charge de travail des statisticiens. Avec des moyens contraints, les statisticiens pourront-ils assumer cette charge de travail et satisfaire des exigences croissantes en termes de qualité ?

### Fabienne ROSENWALD

S'agissant des statistiques agricoles, l'objectif serait de regrouper le règlement concernant les vergers (prévoyant une enquête arbres fruitiers tous les cinq ans) et celui concernant la viticulture (prévoyant également une enquête viticole tous les dix ans). Le fait de devoir réaliser les deux recensements durant la même année ferait toutefois peser une charge extrêmement lourde sur les services de la statistique publique, en particulier en France. Dans ces conditions, certaines interrogations sur les pratiques culturelles pourraient être abandonnées. La France est donc opposée à ce projet.

### Philippe CUNEO

Il convient de noter que les stratégies d'allègement de la charge pesant sur les répondants et d'enrichissement des statistiques obligatoires ne relèvent pas des mêmes acteurs au plan européen. En tout état de cause, le document produit par Eurostat concernant la production des statistiques européennes pour les dix prochaines années a été adressé directement aux instances européennes (Parlement et Conseil), sans consultation véritable des directeurs d'instituts statistiques européens. Une réflexion est en cours au sein du système statistique européen pour adopter un positionnement vis-à-vis du document et de la « vision » correspondante. Sur le fond, l'objectif de produire plus et mieux avec moins semble être accepté. Un certain nombre de difficultés apparaissent toutefois. L'accent a notamment été mis sur la nécessité de ne pas mettre en péril les statistiques sur la balance commerciale à travers la simplification du code douanier. Ceci a pu être acté dans les règlements européens. La France a par ailleurs insisté sur la nécessité de conserver des marges de manœuvre à la statistique nationale en engageant des discussions concrètes sur la limitation de la charge de la statistique européenne.

### François VINCENT

Dans le domaine de la statistique d'entreprises, la part de la statistique européenne dans la production nationale est-elle quantifiée ?

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Environ 95 % des enquêtes dans le domaine de la statistique d'entreprises correspondent aujourd'hui à des déclinaisons de règlements européens ; le ratio devrait être moindre dans le domaine de la statistique sociale. Les comités de concertation permettent néanmoins d'introduire des questionnements complémentaires dans les enquêtes répondant à des règlements européens.

L'orientation vers davantage de coordination au niveau européen semble, quant à elle, aller dans le sens de l'histoire. La forme demeure toutefois peu agréable. De fait, le document produit par Eurostat ne nous a pas été présenté. En outre, le temps consacré aux tâches administratives (conventions) dans le cadre des réseaux de collaboration s'avère considérable. A ce jour, le cadre administratif n'est ni stabilisé ni rassurant.

### **Lionel FONTAGNÉ**

La volonté de simplification pourrait aller à l'encontre du souhait de recueillir une information toujours plus riche sur les petites entreprises et la régénération du tissu industriel. La remontée des seuils pourrait, dans certains cas, nuire à l'observation.

## **IV. Commission Stiglitz et statistiques d'entreprises – présentation des recommandations de la Commission**

### **Bernard POUPAT, SOeS, bureau des risques, des éco-activités et de la perception sociale de l'environnement**

Avant de préciser les instruments du suivi statistique des éco-activités, j'évoquerai le contexte dans lequel se situent ces travaux, avec notamment une coopération au sein d'Eurostat sur ce thème. Des travaux expérimentaux ont été menés par Eurostat pour actualiser le périmètre du domaine environnemental. Suite au Grenelle de l'environnement, la France s'est impliquée davantage dans les choix méthodologiques sous-tendant ces travaux communautaires et ayant des répercussions à l'échelon national. La création du comité stratégique des éco-industries (COSEI) a également accru la demande de données et de résultats statistiques sur le domaine environnemental. Enfin, un plan de mobilisation pour les emplois verts a été lancé, auquel correspondent des besoins d'information sur les qualifications et la formation. La mise en œuvre d'un observatoire national est également à l'étude. Celui-ci permettrait de privilégier une approche plus transversale, au-delà des plans déclinés par filières.

Un dossier de référence, publié dans la collection « études et documents » du SOeS, présente les résultats du « compte » des éco-activités, qui, sur le plan méthodologique, est cohérent avec les travaux d'Eurostat. Ces derniers apportent davantage de précisions sur le contenu des classifications, avec en point de mire la réalisation d'un exercice de production harmonisé au niveau européen pour la fin de l'année 2009.

Les éco-activités définissent l'acception du domaine environnemental au niveau européen. Ces activités peuvent être marchandes ou non-marchandes et ont trait à de nombreux secteurs de l'économie (les services, la construction, la fabrication d'équipements, etc.). Les éco-activités des administrations publiques sont également prises en compte.

Leur suivi statistique recouvre trois grands chapitres : la production, les emplois et le commerce extérieur – les informations disponibles ne permettant pas nécessairement d'estimer la valeur ajoutée.

Les éco-activités sont avant tout définies par leur finalité, que l'OCDE exprime de la façon suivante : « mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à l'environnement. » Deux grandes classifications (travaux Eurostat) reposent sur cette base : la classification des activités de protection de l'environnement

(CEPA) et la classification des activités de gestion des ressources (CReMA). Ces deux classifications constituent le champ des éco-activités.

Les 400 000 emplois environnementaux identifiés en France peuvent être répartis dans différents domaines : la protection de l'environnement (déchets, eaux usées, réhabilitation des sols et des eaux, etc.), la gestion des ressources (énergies renouvelables, récupération, maîtrise de l'énergie, etc.) et les activités transversales (R&D, services généraux publics, etc.). Au sein de chaque domaine, une distinction peut être faite entre les services publics et les services privés, de même qu'entre les services vendus et les services internes. A l'heure actuelle, la gestion des déchets et la gestion des eaux usées recouvrent les volumes d'emplois les plus importants.

Au sein de chaque domaine environnemental, on identifie clairement les produits des activités à finalité environnementale. Il s'agit ensuite d'élargir le champ ainsi constitué aux produits « adaptés », dont la définition peut poser problème. Ces derniers n'ont pas une finalité environnementale mais conservent un meilleur impact sur l'environnement que leurs produits référents. Les produits adaptés constituent un « halo », en dehors du domaine environnemental sensu stricto. Ces produits soulèvent de nombreuses questions pour un suivi statistique, à l'exemple de l'essence sans plomb qui fût, dans le passé, considéré comme un produit adapté. La généralisation de l'essence sans plomb la fait sortir du domaine environnemental.

Une classification opérationnelle a ainsi été établie au sein du champ des éco-activités, reprenant les produits strictement environnementaux (classés par fonction) ainsi que les produits connexes. Trois produits adaptés spécifiques ont également été pris en considération : les produits de l'agriculture biologique, les matières premières secondaires (produits de la récupération) et les pneus rechapés. Ces produits « verts » ont été intégrés dans le périmètre ayant servi à dénombrer les emplois environnementaux. Les autres produits dits « de la croissance verte » ont été maintenus en dehors du champ. Seuls les emplois directs sont comptabilisés.

Les travaux se sont appuyés principalement sur le compte satellite de l'environnement, ainsi que sur des données concernant la gestion des ressources (études de l'Ademe notamment). Des enquêtes, dont certaines européennes, ont été utilisées. Les sources sectorielles relatives à l'emploi ont également été mobilisées.

A ce jour, des marges de progrès résident dans l'identification de nouveaux produits à l'intérieur et au-delà du périmètre théorique. L'introduction des nouvelles nomenclatures d'enquêtes devrait permettre d'améliorer la connaissance des services d'ingénierie-conseil et des éco-produits industriels. La production des énergies renouvelables pourrait également être mieux prise en compte. Il s'agira d'améliorer le suivi statistique d'un certain nombre de produits adaptés, dans la perspective de création d'un « observatoire des emplois verts ».

Un dossier a par ailleurs été produit par Eurostat sur le secteur des biens et services environnementaux. Celui-ci établit un périmètre détaillé. Une demande de contribution à un exercice expérimental de production de données permettant d'alimenter ce périmètre a, par la suite, été formulée. La France est aujourd'hui bien placée pour répondre à cette demande...

Il faut également signaler que l'ONU s'est saisie d'un certain nombre de questions ayant trait aux nomenclatures (comptes d'utilisation des ressources, dépenses de protection de l'environnement, éco-activités).

D'autres questions se posent aujourd'hui pour évaluer les productions et emplois relevant du champ de la concurrence internationale et sur les aspects macroéconomiques du développement de produits liés à la croissance verte (effets de substitution par branche, bouclages macroéconomiques plus complets, etc.).

## Débat

### Gérard DE LAVERNEE

Pour ce qui est des aspects macroéconomiques et des effets nets par branche, est-il envisagé de suivre l'évolution des *inputs* et des consommations intermédiaires ?

### Bernard POUPAT

De tels exercices sont menés ponctuellement dans le cadre d'études. Cette pratique pourrait être développée de manière plus systématique.

### François VINCENT

Le rapport Stiglitz traite également des indicateurs de bien-être. Certains éléments pourraient ainsi faire l'objet d'enquêtes auprès des entreprises. Comment les marchés de quotas de CO<sub>2</sub> seront-ils pris en compte ?

### Bernard POUPAT

Des travaux sont en cours concernant les indicateurs de bien-être – la question de l'inadéquation du PIB en tant qu'indicateur étant posée depuis longtemps dans le cadre de la Commission des comptes.

### Jean-Marc BÉGUIN

L'enjeu du débat ne m'apparaît pas clairement. Un ensemble tel que celui des éco-activités ne peut être défini qu'en extension ou en compréhension. Le domaine des éco-activités semble aujourd'hui défini en extension ; qu'en est-il de sa définition en compréhension ?

### Jean-Luc BIACABE, CCIP – ACFCI

Dans le cadre du débat sur les impacts de la taxe carbone sur l'emploi, il s'avère nécessaire de connaître les types d'emplois créés parallèlement.

### Bernard POUPAT

Dans le cadre de la Commission des comptes de l'environnement, il était initialement demandé de réaliser des comptes de production et d'emploi faisant écho aux agrégats de dépenses. L'enjeu principal était d'évaluer le nombre d'emplois.

L'emploi considéré était défini avec les comptes de protection de l'environnement, comme contrepartie de la production et des investissements réalisés. Il s'est agi par la suite, en lien avec Eurostat, de procéder à l'identification précise des produits environnementaux (biens et services). La saisine par Eurostat de cette question vise à harmoniser les pratiques en la matière, et à élargir la thématique au développement durable, avec l'adjonction d'une nomenclature des comptes de gestion des ressources (à caractère expérimental).

### **Jean-Marc BÉGUIN**

Le programme à moyen terme du service statistique public français prévoit la réalisation d'une enquête sur le thème des éco-activités. Une ambiguïté subsiste aujourd'hui entre la volonté de mieux connaître les activités correspondant au champ des emplois environnementaux identifiés et celle de connaître l'impact sur l'ensemble de l'économie de la réglementation gouvernementale (taxe carbone, Grenelle de l'environnement, etc.). Il conviendrait de préciser la finalité de l'enquête du service statistique public.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Des contrats environnementaux sont par ailleurs signés avec des agriculteurs – ces derniers consacrant une partie de leur temps à des activités environnementales. La question est de savoir comment ces aspects seront pris en compte.

### **Philippe CUNEO**

La conférence nationale sur les indicateurs de développement durable – prévue dans le cadre de la loi Grenelle 1 et répondant à la proposition du Cnis et du CESE d'organiser un débat sur ce thème – se déroulera le 20 janvier 2010. Une matinée d'échanges sera ainsi consacrée aux indicateurs de premier niveau ; l'après-midi sera consacrée aux indicateurs de deuxième niveau, ainsi qu'aux indicateurs territoriaux. A l'issue de cette conférence, une liste d'indicateurs sera arrêtée par le Gouvernement, en vue de permettre le suivi de la stratégie nationale en matière de développement durable. De manière plus générale, le débat autour des indicateurs de suivi du développement durable se poursuivra au sein du Cnis, dans le cadre de la commission « développement durable ».

S'agissant des travaux de la commission Stiglitz, il convient de rappeler qu'une conférence de presse a été assurée par Jean-Philippe Cotis, au nom de l'Insee et du service statistique public. Des travaux devant se poursuivre au niveau international ont notamment été mentionnés. Au niveau d'Eurostat, un groupe de parrainage sera présidé par Jean-Philippe Cotis et Walter Radermacher. Ce groupe aura en charge de réfléchir, probablement durant deux ans, au prolongement des travaux de la commission Stiglitz et de l'initiative « au-delà du PIB » lancée par la DG environnement de l'Union Européenne. Au-delà de la production, l'idée serait de travailler à la mesure de la consommation des ménages, à la mesure du bien-être subjectif et à la constitution d'un tableau de bord environnemental. Des coopérations se poursuivront également avec l'OCDE ; une coopération sera peut-être mise en place au niveau international, suite à la réunion de février 2010 de la commission statistique de l'ONU.

## **V. Propositions d'avis**

*Françoise Dussert donne lecture de quatre propositions d'avis qui ne soulèvent pas d'opposition.*

## VI. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

### 1. Enquête sur les points de vente du commerce de détail (Insee - Direction des statistiques d'entreprises)

#### Dominique BONNANS

L'enquête sur les points de vente du commerce de détail est mise en œuvre à l'initiative de l'Insee. Au sein du commerce de détail, les magasins sont le lieu de rencontre entre l'offre et la demande. C'est en leur sein que se noue la transaction commerciale. Les magasins sont au cœur de la distribution.

Des enquêtes sont réalisées régulièrement auprès des entreprises commerciales et des établissements commerciaux depuis près de 25 ans. Les résultats de la dernière campagne, datant de 2004, sont accessibles sur le site de l'Insee.

Des demandes sont adressées fréquemment à l'Insee pour actualiser l'information sur les performances des magasins (chiffres d'affaires par m<sup>2</sup>, etc.), ainsi que sur le tissu commercial (nombre de magasins, surfaces moyennes, etc.). Deux demandes n'ont toutefois pu être satisfaites en 2004, concernant la localisation des résultats et l'appartenance à des réseaux d'enseignes (franchises, commerces associés, etc.).

La future enquête porterait sur les points de vente d'entreprises du commerce de détail en magasin. 20 000 entreprises, dont certaines faisant partie d'un réseau d'enseignes, seraient ainsi interrogées. L'enquête serait complétée par les données des entreprises mono-établissement collectées dans le cadre de l'enquête sectorielle annuelle. Comme en 2004, toutes les entreprises disposant de plus de 40 établissements seraient interrogées.

La collecte serait réalisée en partie par voie postale et questionnaire papier. Pour les petites unités, une collecte par internet pourrait également être envisagée ; pour les grandes unités, un service sécurisé de dépôt de fichier, déjà utilisé dans le cadre de l'enquête OFATS, serait mis en œuvre.

Un test pourrait être conduit en mars-avril 2010, avec l'appui du réseau enquêteurs entreprises, sur la base d'un questionnaire très peu modifié par rapport à celui de 2004. Un comité de concertation pourrait être réuni dans la foulée, similaire à celui réuni dans le cadre de l'opération sur les contours de réseaux. Un passage devant le Comité du label pourrait être envisagé au cours du premier semestre 2010, pour une collecte au second semestre 2010.

Des publications classiques (Insee Première et Insee Résultats) seraient diffusées à partir de 2011 ; des études spécifiques pourraient être menées concernant notamment le commerce de proximité et les réseaux.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête sur les points de vente du commerce de détail ne soulève aucune objection.*

### 2. Enquête SINE 2010 (Insee - Direction des statistiques d'entreprises)

#### Clotilde MASSON

Le système d'information sur les nouvelles entreprises vise à analyser les conditions de développement et les difficultés rencontrées par les entreprises nouvellement créés, au cours de leurs cinq premières années d'existence. L'opération menée en 2010 constituerait la cinquième édition d'un dispositif mis en place en 1994 dans l'optique d'assurer un suivi de cohortes de nouvelles entreprises.

L'enquête SINE constitue aujourd'hui une source unique d'information sur les nouvelles entreprises et le profil de leurs créateurs. En 2010, le champ de l'enquête serait celui des entreprises créées au cours du premier semestre 2010. L'ensemble des entreprises marchandes non-agricoles seraient concernées.

Le dispositif repose sur des cycles de trois interrogations successives pour chaque cohorte – la première cohorte interrogée en 1994 ayant été interrogée de nouveau en 1997 et 1999. 2010 marquerait le lancement du suivi d'une nouvelle cohorte.

Chaque entreprise concernée fait l'objet d'une première interrogation à un stade précoce, permettant de recueillir des informations sur le profil du créateur, les conditions de création et les caractéristiques de l'entreprise. Deux nouvelles interrogations à 3 et 5 ans permettent de suivre le devenir de l'entreprise et de cerner les conditions de sa survie/réussite, les difficultés rencontrées, l'évolution de l'activité, de l'emploi, etc.

En 2010, une spécificité serait introduite, afin de tenir compte de la mise en place, en 2009, du régime de l'auto-entrepreneur. Dès janvier 2009, la mise en œuvre du nouveau régime s'est traduite par une augmentation considérable du nombre de créations. Depuis le mois de septembre 2009, l'auto-entrepreneuriat recouvre près de 60 % du total des créations d'entreprises. Un dispositif a donc été imaginé pour décrire la population des auto-entrepreneurs et cerner le phénomène. Le choix a été fait d'interroger deux échantillons nationaux de 40 000 unités chacun : un échantillon de créateurs classiques et un échantillon d'auto-entrepreneurs. Ramené au nombre total de créations, l'échantillon total demeurerait proche de celui interrogé en 2006. Deux questionnaires différents seraient utilisés – les populations n'étant pas nécessairement comparables. De nombreuses questions demeureront communes aux deux questionnaires. Au-delà de cette partie commune, le questionnement des créateurs classiques comportera davantage de questions sur l'activité de l'entreprise ; le questionnement des auto-entrepreneurs visera davantage les activités conservées par ailleurs et les avantages/inconvénients du nouveau statut.

Le document de présentation liste un certain nombre de publications liées aux enquêtes précédentes. Suite à l'enquête 2010, les aspects relatifs à l'auto-entrepreneuriat pourraient donner lieu à des publications spécifiques.

#### **François VINCENT**

L'échantillonnage tiendra-t-il compte du fait que les auto-entrepreneurs n'ont pas tous une activité ?

#### **Clotilde MASSON**

La population échantillonnée sera celle des personnes ayant déclaré créer une entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur. Parmi eux, certains n'auront pas véritablement démarré leur activité, auront atteint les plafonds du régime ou n'auront pas obtenu d'agrément pour exercer leur activité sous le régime de l'auto-entrepreneur. Ces constats seront toutefois établis *a posteriori*.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête SINE 2010 ne soulève aucune objection.*

### **3. Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie (Insee - Direction des statistiques d'entreprises)**

*L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a déjà été réalisée par le passé. Le service producteur demandant un avis d'opportunité pour une nouvelle édition, le descriptif de l'enquête n'est pas présenté oralement.*

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie ne soulève aucune objection.*



**4. Enquêtes de conjoncture animales (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective)**

*Les deux enquêtes de conjoncture animales ont déjà été réalisées par le passé. Le service producteur demandant un avis d'opportunité pour une nouvelle édition, les descriptifs des enquêtes ne sont pas présentés oralement.*

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête de conjoncture animale ne soulève aucune objection.*

**VII. Examen de demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**1. Demande d'accès au fichier des données de l'ASP (Agence de services et de paiement) (Service de la statistique et de la prospective)**

**Fabienne ROSENWALD**

La demande porte sur le fichier concernant les aides du second pilier de la politique agricole commune à destination des exploitations. Ce fichier apportera des données supplémentaires sur les aides que reçoivent les exploitants agricoles et alimentera les travaux d'évaluation sur le plan de développement rural hexagonal.

*La demande d'accès au fichier des données de l'APS ne soulève aucune objection.*

*La séance est levée à 17 heures 40.*

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité
- Demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée
- Rapport du groupe de travail du Cnis sur les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique

---

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

- Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS) 28
- Enquête sur les points de vente du commerce de détail ..... 29
- Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2010 ..... 30
- Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie ..... 32
- Enquête auprès des distributeurs de souches avicoles et des accoueurs ..... 33
- Enquête auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins ..... 34

---

## AVIS SUR DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES

---

- Demande d'accès formulée par le Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche) à des données détenues par l'Agence de services et de paiement (ASP) ..... 35

Paris, le 7 décembre 2009 - N° 304/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, INSEE, Direction des statistiques d'entreprises, Département « Répertoires, Infrastructures et statistiques Structurelles »

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS).

L'objectif de cette enquête est de collecter des informations auprès des têtes de groupes en France sur leurs filiales étrangères. Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Une enquête pilote a été réalisée courant 2009. Les résultats ont été transmis à Eurostat.

Cette enquête intègre trois variables : chiffres d'affaires, effectifs, nombre de filiales à fournir obligatoirement pour la France, à compter de 2011 sur l'année de constat 2009. Outre ces trois variables, l'enquête portera sur des variables additionnelles demandées dans l'enquête pilote, notamment les coûts de personnel et l'investissement corporel.

Comme pour l'enquête pilote, le secteur bancaire est exclu du champ de l'enquête ainsi que les activités agricoles.

Cette enquête s'appuiera sur l'information existant dans la base de données sur les liaisons financières Lifi ainsi que sur l'expérience acquise au travers de l'enquête pilote 2009. Environ 2 500 groupes seront concernés. La collecte aura lieu en mai 2010 France entière (y compris les DOM).

Un comité de concertation sera composé de représentants de groupes, des organisations professionnelles représentatives et des représentants d'utilisateurs.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 7 décembre 2009 - N° 306/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les points de vente du commerce de détail

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les points de vente du commerce de détail.

Des enquêtes sur les points de vente ont été menées régulièrement depuis 1984, pour mieux connaître le tissu commercial. La dernière a été réalisée en 2005 sur l'exercice 2004. Toutefois, elle n'avait pas permis d'identifier les magasins appartenant à un réseau. Or, dans le tertiaire, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce de détail, les formes d'organisation en réseaux se sont fortement développées.

L'objectif de cette nouvelle enquête qui s'inscrit dans le programme à moyen terme 2009-2013 du Cnis vise à collecter le Siret, l'adresse, le chiffre d'affaires, les effectifs (salariés et non salariés), la surface du point de vente, l'enseigne et la nature du lien éventuel entretenu avec la tête de réseau (type de contrat).

L'enquête portera sur un échantillon d'environ 20 000 entreprises en France métropolitaine. La collecte s'effectuera par voie postale sous forme d'un questionnaire papier ou par internet. La période de collecte envisagée est le deuxième semestre 2010.

Un comité de concertation réunira des professionnels, universitaires, chercheurs et membres de bureaux d'études impliqués dans des travaux sur le tissu commercial et l'organisation du commerce en réseau.

Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages (Insee Première) et d'un document plus complet (Insee Résultats).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 7 décembre 2009 - N° 306/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### **Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2010 - 1<sup>ère</sup> vague (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2010)**

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée

*Périodicité* : nouvelle enquête tous les quatre ans ; chaque enquête comporte trois vagues d'interrogation d'une même cohorte

*Demandeur* : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département « Répertoires, Infrastructures et statistiques Structurelles »

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2010.

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la cinquième série d'un dispositif initialisé en 1994. Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour cette nouvelle série, la première interrogation aura lieu en 2010, la deuxième en 2013 et la dernière en 2015 des unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

Le dispositif permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux,...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2010 abordera les mêmes thèmes que celui des années précédentes mais avec une interrogation spécifique des auto-entrepreneurs. Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2013 et en 2015, porteront sur le taux de survie, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2010, dans le champ des unités marchandes, exploitantes, appartenant à tout secteur d'activité à l'exclusion de l'agriculture et des activités de holding ou d'administration d'entreprise.

L'échantillon interrogé comprendra environ 80 000 entreprises, dont 40 000 auto-entrepreneurs et 40 000 créations échantillonnées hors auto-entrepreneurs.

La collecte s'effectuera sous forme d'un questionnaire papier adressé par voie postale à l'entreprise.

Un Comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Pour cette étape, il a été mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire auto-entrepreneurs. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCE, APCM, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des professions libérales, Université de Strasbourg, Université de Marne-la-Vallée, IUT de Valence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, OSEO-BDPME, Banque de France, France Initiative Réseau (FIR) et l'Insee.

L'échantillon national de l'enquête SINE 2010 fera l'objet de plusieurs extensions régionales sous réserve d'une part, du recueil par la Direction régionale concernée d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de sa région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet et d'autre part de financements locaux.

Cette cinquième cohorte donnera lieu, à partir de la mi-2011, à plusieurs publications d'Insee Première, d'un cédérom rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive dans la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les CCI., les banques, l'APCE...

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête dans son ensemble.

Paris, le 7 décembre 2009 - N° 306/D130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Cette enquête existe depuis 1982. Elle a été rénovée une première fois en 1993 puis en 1999. Depuis 2004, l'enquête a été menée mensuellement, sans discontinuité.

Son objectif est de calculer l'occupation quotidienne des chambres, d'estimer les arrivées et les nuitées par pays de résidence des clients ainsi que la part de la clientèle d'affaires.

L'enquête permet de répondre à la directive Eurostat 95/57/CE sur les statistiques du tourisme et constitue l'une des trois enquêtes sur la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques qui permettent de couvrir la partie dite « Offre » du règlement européen.

Les unités enquêtées sont les hôtels classés « Tourisme » de 0 à 5 étoiles et les hôtels de chaîne non-classés. Le champ géographique porte sur la France métropolitaine et les Dom. Des extensions d'échantillon sont conduites dans la plupart des régions

Deux modes de collecte cohabitent. Le premier sur la base d'un questionnaire papier envoyé à toutes les unités concernées. Le second sur Internet sur la base du volontariat des hôteliers soit un millier d'hôtels sur les trois premiers mois de mise en place.

L'enquête est mensuelle, en continu sur l'année. Les questionnaires sont adressés, ou mis à disposition, vers le 25 du mois précédent le mois de collecte.

Un comité de concertation et de coordination sur les statistiques du tourisme réunit, chaque année, l'ensemble des acteurs concernés.

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données standard sont mis à disposition sur le site internet de l'Insee et de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 7 décembre 2009 - N° 306/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des distributeurs de souches avicoles et des accoueurs

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Service de la statistique et de la prospective (SSP), Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, Bureau des statistiques animales

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des distributeurs de souches avicoles et des accoueurs.

L'objectif de cette enquête de conjoncture est de répondre au règlement CE n° 617/2008 de la Commission, qui met à jour un règlement datant de 1975. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

Les obligations réglementaires sont complétées par des demandes complémentaires liées à l'importance du foie gras et des volailles de label en France.

Les unités enquêtées sont les établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles, et les couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir.

L'enquête est exhaustive. Elle est réalisée en France métropolitaine par fax ou par courrier.

Les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 7 décembre 2009 - N° 306/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête trimestrielle

*Demandeur* : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Service de la statistique et de la prospective (SSP), Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, Bureau des statistiques animales

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins.

Cette enquête de conjoncture intervient en complément d'une enquête réglementaire et administrative auprès des abattoirs de volailles qui impose de collecter des données de découpe et de stocks de volailles auprès des abattoirs. Or une partie des volailles sont découpées dans des ateliers de découpe non annexés à des abattoirs.

Cette enquête a donc pour objectif de connaître le poids des produits découpés dans les ateliers de découpe et l'état des stocks en fin de période des principales espèces : gallus, canards, dindes, pintades, oies et lapins. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

La collecte est exhaustive auprès d'environ 34 établissements concernés en France métropolitaine. Elle est réalisée chaque trimestre par fax ou par courrier.

Les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 12 janvier 2010 - N° 5/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE  
Données détenues par l'Agence de services et de paiement (ASP)**

---

*Demandeur* : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Service de la statistique et de la prospective (SSP)

*Détenteur des données* : Agence de services et de paiement

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné la demande d'accès formulée par le Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche) à des données détenues par l'Agence de services et de paiement (ASP).

L'Agence de services et de paiement, née de la fusion entre la Cnasea et l'Agence unique de paiement, assure la gestion des aides du règlement de développement rural 2006-2013 (dites du 2<sup>e</sup> pilier) de la politique agricole commune (PAC) à destination des exploitations agricoles.

La demande d'accès aux données individuelles détenues par l'Agence de services et de paiement par le Service de la statistique et de la prospective a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les aides versées aux agriculteurs, sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

Les résultats feront l'objet d'études annuelles sur les aides aux exploitations agricoles, d'études aperiodiques dans le cadre de la diffusion des résultats des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, après appariement des données individuelles issues de la gestion des aides avec les données des enquêtes sur la structure des exploitations menées par le SSP.

La commission émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par l'Agence de services et de paiement.